



École de Paris - siège et adresse postale : 2, rue Rabelais 92 170 Vanves  
École du Sud : 14, Place Gambetta 30 600 Vauvert  
Tél : 01.46.44.63.73 - E-mail : [sophroesl@orange.fr](mailto:sophroesl@orange.fr)  
Site internet : [www.esl-sophrologie.com](http://www.esl-sophrologie.com)

## DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION SOPHROLOGIE ET APPLICATION PROFESSIONNELLE

Vous trouverez dans ces documents les informations pratiques pour procéder à votre inscription.

La formation se déroule sur 2 ans. Nous proposons 3 formules :

- En formule semaine :
  - 1<sup>ère</sup> année : 5 sessions de 4 jours (du lundi au jeudi) soit 20 jours sur 150h
  - 2<sup>ème</sup> année : 4 sessions de 4 jours (du lundi au jeudi) et 1 semaine de 5 jours (du lundi au vendredi) soit 21 jours sur 157h
- En formule week-end :
  - 1<sup>ère</sup> année : 10 sessions de 2 jours (samedi-dimanche) soit 20 jours sur 150h
  - 2<sup>ème</sup> année : 9 sessions de 2 jours (samedi-dimanche) et 1 session de 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) soit 21 jours sur 157h
- En formule à distance uniquement pour la 1<sup>ère</sup> année :
  - 1<sup>ère</sup> année avec 4 jours en présentiel obligatoires.
  - 2<sup>ème</sup> année exclusivement en présentiel

### Pré-requis :

Avoir un niveau Bac reconnu ou autres certifications professionnelles Niveau 4 ou une expérience professionnelle équivalente.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Sur simple demande, vous avez la possibilité de nous rencontrer à **Vauvert** ou **Vanves** en assistant à une demi-journée de formation en cours. À cette occasion, vous pourrez échanger avec un membre de notre équipe pédagogique.

De plus, si vous le souhaitez, un **entretien préalable à l'inscription** (par téléphone ou en visioconférence) peut être organisé.

Pour en faire la demande, il vous suffit de nous contacter par e-mail à : [agnes.thil2@gmail.com](mailto:agnes.thil2@gmail.com)

Nous serions ravis de vous accueillir prochainement au sein de notre école !

Cordialement.

L'équipe de l'ESL

**Descriptif FOAD Formation à Distance :**  
**Obligations des élèves et prise en charge des stagiaires (D6353-3 du code du travail)**

**I - Description de la FOAD :**

Les élèves en FOAD dès leur inscription choisissent un groupe de rattachement avec lequel ils suivront leur deuxième année obligatoirement en présentiel, en formule week-end ou semaine, sur Vauvert ou Vanves. La FOAD n'est pas une formation en visioconférence. C'est une formule durant laquelle, la 1<sup>ère</sup> année, le stagiaire reçoit les documents pédagogiques et travaille à son rythme en étant accompagné par un formateur référent lors de rdv définis.

La 1<sup>ère</sup> année le stagiaire doit assister obligatoirement à un minimum de 6 jours entre le 1<sup>er</sup> et le 20<sup>ème</sup> jour de la formation dont 1 jour sur le module évaluation/présentation des synthèses 1<sup>ère</sup> année en jour 11 ou jour 12. La 2<sup>ème</sup> année s'effectue uniquement en présentiel.

Le stagiaire peut choisir les journées auxquelles il décide d'assister dans le calendrier de son groupe de rattachement. Nous vous communiquerons les thèmes des journées afin que vous puissiez faire les choix les plus pertinents en fonction de vos disponibilités.

Voici nos conseils pour vous aider dans vos choix :

Le plus confortable est de commencer avec le groupe pour le 1<sup>er</sup> jour lors de la présentation de la formation et sinon d'assister au moins à l'un des 4 premiers jours dédiés à l'appropriation personnelle de la sophrologie (le J2 est consacré à la respiration, le J3 à la découverte de la relaxation dynamique du 1<sup>er</sup> degré, le J4 aborde les 5 principes sophrologiques et développe l'action du positif.)

Il est obligatoire de participer à l'un des 2 jours de synthèse pour la présentation de votre synthèse personnelle et l'évaluation (J11 et J12)

Enfin, nous vous conseillons pour la période du J13 au J20, de participer si possible au J14 dans lequel est abordé le 1<sup>er</sup> entretien avec un client et la construction de l'accompagnement et au J20 pour la présentation du métier de sophrologue.

**II - Compétences et qualification du formateur référent chargé d'assister le stagiaire :**

Le dossier du stagiaire est transmis à un formateur référent faisant partie de l'équipe pédagogique, obligatoirement sophrologue et formateur de l'ESL, qui assiste le bénéficiaire de la formation durant son apprentissage. Le stagiaire bénéficiera au total de 7 heures de suivi par le référent lors de cette 1<sup>ère</sup> année.

Avant le démarrage de la formation du groupe auquel il est rattaché, il est prévu un premier rdv téléphonique ou en visio pour faire connaissance et prévoir un calendrier.

**III - Modalités techniques de prise en charge :**

Après le premier module week-end ou semaine de son groupe de rattachement le stagiaire reçoit par mail les liens de téléchargement des cours théoriques et des exercices pratiques.

Dans le même temps il est prévu avec le formateur référent un rdv dans les 15 jours suivants le jour du téléchargement pour effectuer un point sur l'entraînement de l'élève et sa capacité à utiliser les documents afin d'adapter la formation aux difficultés éventuelles rencontrées par le stagiaire.

Il lui est laissé toute liberté de convenir d'un ou plusieurs rdvs avant.

La prise en charge suivant chaque téléchargement permet la vérification de l'apprentissage et de l'entraînement. Les liens sont transmis à l'élève par mail au fur et à mesure du déroulement de la formation du groupe référent. Suite au 1<sup>er</sup> week-end ou première semaine l'élève peut ainsi télécharger les outils pédagogiques afin d'être en parfaite harmonie avec son groupe de rattachement.

A chaque déplacement de l'élève en présentiel, le formateur présent lors de la formation, prend en charge l'élève pour un entretien sur l'avancée de son apprentissage.

#### IV – Évaluations :

Le stagiaire est soumis aux mêmes modalités d'évaluation que les stagiaires en présentiel durant la totalité des 2 années de formation. Il doit obligatoirement être présent sur une des 2 journées d'évaluation prévues en Jour 11 ou Jour 12.

## GRILLE TARIFAIRE

	<i>Tarif formation financement individuel</i>	<i>Tarif formation prise en charge entreprises et OPCO</i>
<i>Frais de dossier</i>	<i>100 €</i>	<i>100 €</i>
<i>Formation complète 2 ans présentiel ou à distance (hors frais de dossier)</i>	<i>5 225 €</i>	<i>5 745 €</i>
<i>Cotisation ESL (comprise dans le prix de la formation)</i>	<i>30 €</i>	<i>30 €</i>

# **LES DIFFERENTS TYPES DE FINANCEMENT ET D'INSCRIPTION**

## **I – INSCRIPTION ET FINANCEMENT PAR UN EMPLOYEUR OU UNE OPCO**

1. Faire une demande de devis à l'ESL
2. Munis du devis, se renseigner auprès de son employeur pour connaître les possibilités de prise en charge par l'entreprise directement ou par une OPCO
3. Si c'est l'entreprise qui prend en charge :
  - Signature du devis par l'employeur (en cas de prise en charge partielle nous demander un devis correspondant au montant et le stagiaire finance le reste à charge).
  - Transmettre le devis à l'ESL, accompagné du dossier d'inscription rempli par le stagiaire accompagné des frais de dossier si non pris en charge par l'employeur
  - A réception du devis signé et du dossier d'inscription, l'ESL édite une convention de formation tri-partite que les 3 parties (employeur, stagiaire, ESL) doivent signer
  - L'inscription est validée dès réception de la convention signée
4. Si c'est une OPCO (AFDAS, Transition Pro, ANHF, etc...) qui prend en charge :
  - Se tourner vers l'OPCO indiquée par l'employeur pour faire une demande de dossier
  - Fournir à l'ESL la partie que nous devons remplir
  - Transmettre à l'OPCO le dossier rempli par les 2 parties (stagiaire et ESL), le devis, le programme de formation et de tous documents complémentaires demandés
  - Attente de la décision de l'OPCO pour finaliser l'inscription
  - Si décision positive envoyer à l'ESL le courrier d'acceptation et le dossier d'inscription accompagné des frais de dossier si non pris en charge par l'OPCO

## **II – INSCRIPTION ET FINANCEMENT A TITRE INDIVIDUEL**

1. Télécharger le dossier d'inscription sur le site de [l'ESL](#)
2. Renvoyer le dossier rempli accompagné des pièces demandées par mail ou par courrier à l'adresse suivante : ESL, 2, Rue Rabelais 92170 Vanves (PAS EN RECOMMANDÉ)
3. Dès réception du dossier il est traité et étudié dans les 7 jours ouvrés
4. Si un élément nécessite un entretien nous vous contactons par téléphone
5. Si le dossier ne nécessite pas d'entretien vous recevez une confirmation d'inscription et une convocation au premier au 1<sup>er</sup> module

**POUR TOUTES LES PROCEDURES :**

**TOUTES PIÈCES MANQUANTES NE PERMETTRA PAS LE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER.**

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

### **CONTACT :**

ESL École de Paris (**Siège social et adresse postale**)

**PAS DE COURRIER RECOMMANDE**

2, rue Rabelais - 92170 VANVES

Tél. : 01.46.44.63.73

Email : [sophroesl@orange.fr](mailto:sophroesl@orange.fr)

ESL École du Sud (**aucun courrier à cette adresse**)

14, Place Gambetta - 30600 VAUVERT

Tél. : 01.46.44.63.73

Email : [sophroesl@orange.fr](mailto:sophroesl@orange.fr)

Site Internet: <http://www.esl-sophrologie.com>

### **HORAIRES DES FORMATIONS :**

<b><u>Formation en semaine</u></b>	<b><u>Formation en week-end</u></b>
Lundi à jeudi.....9h00 – 18h00	Samedi et Dimanche..... 9h00 – 18h00

### **HEBERGEMENT VANVES :**

Divers renseignements d'ordre pratique sont communiqués sur demande (adresses, plan d'accès, loisirs, réservation, hébergement...)

### **HEBERGEMENT VAUVERT :**

A Vauvert il est possible d'être hébergé sur place.

Les chambres sont toutes équipées de salle de bain avec toilettes.

Tarif préférentiel pour les stagiaires 50 € (petit déjeuner non inclus).

\* Draps et serviettes de toilette fournis

Les stagiaires disposent d'un espace repas avec cuisine pour se restaurer sur place.

Il y a dans le village des commerces et des restaurants qui permettent toute forme de restauration.

Réservé à l'ESL :

Code session :

Date réception dossier ;

Pour réserver :

**COLLEZ  
VOTRE  
PHOTO  
ICI**

Cliquer sur : <https://coeurdepeticamargue.fr/prestations/le-louvre>

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**École de sophrologie ESL**  
**Formation en Sophrologie et application professionnelle**

Civilité			
Nom		Prénom	
Date de naissance		Lieu et département de naissance	

Adresse postale			
Code postal		Ville	
Adresse mail		N° de portable ou fixe	

**Situation professionnelle (cochez ou remplissez) :**

Situation Professionnelle										
Profession :				Nom de l'entreprise :						
Statut :	En poste	<input type="checkbox"/>	Indépendant.e	<input type="checkbox"/>	Retraité.e	<input type="checkbox"/>	En recherche d'emploi	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

Niveau de formation initiale	
Qualification et dernier diplôme obtenu <i>Ex : Bac (préciser) + 3 (préciser)</i>	
Niveau de qualification <i>Lien pour connaître son niveau de qualification : <a href="#">ICI</a></i>	
Intitulé du diplôme et date :	

**Choix de formation :**

École de SophroLogie ESL

Association loi 1901 – Siret n° 45195959700019 – Code APE 8559B

Numéro de déclaration d'activité 119214793 92 enregistré par la préfecture de la région Ile de France (ce numéro ne vaut pas agrément d'état)

<b>Lieu de la formation</b> Vanves ou Vauvert	<b>Formule</b> Semaine ou week-end ou à distance	<b>Dates de début et fin de formation</b> (calendriers sur <a href="#">ici</a> )
--	---	---

<b>Financement</b>						
<b>Fonds propres</b>		<b>Employeur</b>		<b>OPCO (précisez)</b>		<b>Autre (précisez)</b>

**MOTIVATION ET PROJET PROFESSIONNEL (à remplir avec précision) :**

<b>Expliquez vos motivations à participer à la formation :</b>	
<b>Quel est votre objectif professionnel au terme de la formation en tant que future sophrologue ?</b>	
<b>Quelles sont vos prévisions d'organisation pour suivre la formation ?</b>	

**Pour vous inscrire, joindre impérativement les pièces suivantes :**

- Le dossier d'inscription rempli précisément
- 1 C.V.
- Copies des diplômes obtenus ou justificatifs d'une expérience professionnelle équivalente au niveau bac ou niveau 4
- 1 photo d'identité
- Les frais de dossier de 100 € (fournir justificatif du virement)
- Les pages « Bulletin d'inscription, Modalités de Paiement, CGV, Droit à l'image » **paraphées et signées** (en cas de prise en charge ne pas tenir compte des modalités de paiement).

Les dossiers doivent être envoyés maximum 15 jour avant le début de la formation.

Le délai de réponse est de 7 jours ouvrable.

**Le dossier d'inscriptions est à renvoyer PAR MAIL à [sophroesl@orange.fr](mailto:sophroesl@orange.fr)**

A :

le :

Signature et « bon pour accord »

## MODALITES DE PAIEMENT POUR FINANCEMENT A TITRE INDIVIDUEL

1. Si vous avez une prise en charge par une OPCO ou votre employeur merci de nous contacter et ne pas tenir compte de cette page.

**Tarif de la formation** (*formation 2 ans, frais de dossier inclus*) : ..... **5 325 €**

**Facilités de paiement :**

**100 € à l'inscription**

**20 mensualités de 261,25 €**

Paielement par virement bancaire uniquement (nous ne prenons pas les chèques bancaires) :

**A l'inscription :**

Établir un virement de 100 € et nous adresser **un justificatif** avec votre dossier d'inscription.

**Deux mois avant le début de la formation :**

Mettre en place auprès de votre banque un ordre de virement de 20 mensualités et envoyer un justificatif par mail à l'ESL

Les virements doivent se faire entre le 1<sup>er</sup> et le 15 du mois.

La 1<sup>ère</sup> mensualité doit démarrer le 1<sup>er</sup> mois de votre formation et bien indiquer une date de fin.

Nous adresser **un justificatif** attestant de la mise en place des virements.

**Indiquer comme référence à votre virement le nom avec lequel vous êtes inscrit(e)**

**ESL IBAN: FR76 3000 4019 8700 0100 6110 703 – BIC: BNPAFRPPXXX**

A :

Le :

Signature précédée de la mention « bon pour accord » :



## **Préambule**

L'école de sophrologie du Languedoc (ESL), domiciliée 2, rue Rabelais \_92170 Vanves (SIREN 451959597) est spécialisée dans la délivrance de formations continues à la sophrologie.

## **Article 1- définitions**

**Contrat** : l'ensemble constitué du bulletin d'inscription, du contrat de formation professionnel, des présentes CGV, et toute annexe visée au contrat de formation, ainsi que tout amendement, substitution, extension ou renouvellement des présentes intervenant en vertu de la convention des parties.

**Délais d'inscription** : période entre la demande d'inscription et l'inscription définitive après constitution du dossier.

**Tarif** : valeur unitaire d'une formation

**Client** : personne physique ou morale qui finance la formation.

**Stagiaire** : personne physique qui bénéficie de la formation.

**OPCO** : opérateur de compétences

**Site** : le site internet <http://www.sophroesl@orange.fr> utilisé par l'ESL pour la commercialisation de ses formations professionnelles.

## **Article 2- objet et champs d'applications**

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties susmentionnées pour l'ensemble des prestations de formation engagées par l'ESL pour le compte du client personne physique ou morale.

Suite à sa demande de formation, le client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve. Les CGV prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur ses conditions générales d'achat.

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

L'ESL se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout instant et s'engage à en publier la nouvelle version sur son site internet. Les CGV applicables sont donc celles en vigueur lors de la signature du contrat d'inscription par le client. Les présentes CGV sont applicables à l'ensemble des formations délivrées par l'ESL en France.

## **Article 3- tarifs et règlements**

Tous les tarifs sont indiqués toutes taxes comprises. Le paiement est à effectuer selon les modalités suivantes : un acompte sera demandé à la signature du contrat en premier versement, puis le restant dû pourra être échelonné jusqu'à vingt mensualités concernant la formation au cycle fondamental.

Le paiement peut être effectué soit par virement bancaire mensuel, soit par chèque bancaire dont la totalité doit être fournie à l'inscription. Pour la formule virement, le justificatif bancaire de mise en place des virements doit être fourni un mois avant le début de la formation.

## **Article 4- règlement par un opérateur de compétence ou un commanditaire**

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un opérateur de compétences ou un commanditaire dont il dépend, il appartient au client de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande, ainsi que de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'opérateur de compétences ou le commanditaire, le solde restant sera facturé au client. Dans le cas où l'ESL n'aurait pas reçu le document de prise en charge de l'opérateur de compétences au premier jour de formation ou du commanditaire, le client est tenu de régler l'intégralité du coût de la formation.

## **Article 5- pénalités de retard**

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis infirmant le client qu'elles ont été portées à son débit.

## **Article 6- interruption/annulation/ report de formation**

**En cas de financement par un opérateur de compétence ou un commanditaire :**

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 8 jours francs avant le début de l'action ou d'abandon en cours de formation par le stagiaire, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes équivalent à 30% du montant total de la formation.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de l'action dans un délai de 8 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'organisme de formation s'engage au versement de la somme de 500 euros à titre de dédommagement.

En cas de réalisation partielle les cocontractants concernés s'engagent au versement des sommes correspondant à 30% du montant global de la formation au titre de dédommagement, sauf cas de force majeure dûment justifiée. Cette somme ne peut faire l'objet d'un financement par fonds public ou mutualisé. Celle-ci est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

En cas d'arrêt de la formation par le stagiaire par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

**En cas de financement par le stagiaire :**

En cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat plus 30% du montant global de la formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

## **Dans tous les cas, les cas de force majeure acceptés sont :**

Est considéré comme un cas de force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible, et hors de contrôle, justifiée à l'appui de pièces probantes. Cas de force majeure pouvant notamment être invoqués par le stagiaire :

- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé ;
- Retour à l'emploi du Stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;
- Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche mentionné au 4° de l'article L3142-1 du code du travail ;
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire notamment pour congés maternité ou paternité ;
- Maladie ou hospitalisation des descendants ou ascendants de premier niveau ou de personnes à charge comme les incapables majeurs ;
- Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.

**Paraphe :**

### **Article 7- droit de rétractation**

Le client, personne physique, dispose d'un droit de rétractation démarrant à la date de signature du contrat de formation professionnelle. Ce délai est de 14 jours pour se rétracter via lettre recommandée avec accusé de réception et sans versement d'indemnisation, lorsque le contrat est établi hors établissement ou à distance. Ce délai est de 10 jours pour se rétracter via lettre recommandée avec accusé de réception lorsque le contrat a été établi sur place.

### **Article 8-Conditions et tarifs en cas de rupture et de renforcement de la formation**

#### **1 - Stagiaires certifiés depuis moins de 3 ans et souhaitant un renforcement**

Les stagiaires ont la possibilité de revenir dans les 3 années qui suivent leur formation à titre gratuit aux stages de leur choix si la totalité de la formation a été payée et validée.

#### **2 - Stagiaires certifiés depuis plus de 3 ans et souhaitant un renforcement**

Vous souhaitez suivre un ou plusieurs modules pour vous remettre à niveau ou revenir sur des éléments qui vous semblent important.

Un tarif dégressif de 50 % vous sera appliqué sur le tarif en vigueur :

Grille tarifaire <https://www.esl-sophrologie.com/formation-professionnelle/tarifs-inscriptions/> . Il faudra ajouter 40 € de frais de dossier.

#### **3 - Stagiaires en rupture de parcours de formation et souhaitant reprendre la formation**

Les stagiaires ayant arrêté leur formation en cours pour un motif impérieux et dûment justifié pourraient avoir la possibilité de reprendre ultérieurement la formation, après décision de l'équipe pédagogique qui mesurera les acquis partiels et une nouvelle réinscription sera nécessaire. Passé 1 an, les stagiaires devront se réinscrire et suivre la formation en totalité.

En cas de financement (OPCO, Transition Pro, employeurs) toute formation démarrée devra être terminée et validée. Dans le cas contraire le financeur sera informé de la rupture et lui seul est garant de la décision.

### **Article 9- confidentialité et propriété intellectuelle**

Le client est susceptible de fournir des données personnelles de façon facultative et volontaire. Il dispose, conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée au 30 mai 2019, d'un droit d'accès, de suppression ou de rectification de ces données. Si le client souhaite exercer ce droit, il doit adresser un courriel à travers le formulaire de contact du site de l'ESL.

En vertu notamment des dispositions du décret 2019 /536 publié le 30 mai 2019, le client est informé que les données personnelles demandées et collectées sur tous les formulaires du site de l'ESL sont enregistrées dans un fichier protégé afin de permettre la gestion des stagiaires, la gestion des sessions de formation ainsi que l'exécution des obligations de l'ESL en tant qu'organisme de formation. Sans que cela ne puisse être considéré comme exhaustif, il s'agit de l'envoi d'informations à la demande d'un visiteur du site, l'inscription de la personne qui en fait expressément la demande aux formations proposées, la convocation du stagiaire pour les sessions et dates d'examens, l'envoi de liens de téléchargement pour l'obtention des documents, les envois par le biais de mails groupés d'informations sur la formation en cours ou des propositions de formations complémentaires.

Les données personnelles collectées ne sont conservées que pour la durée utile à l'objectif du contrat de formation conclu, au maintien du lien avec l'ancien élève et aux archives minimales des titres professionnels délivrés. Les données personnelles des personnes inactives depuis 3 ans de notre base de données sont détruites à l'exception des données collectées à la signature d'une convention prévoyant une durée différente. Le consentement des visiteurs du site est renouvelé tous les 13 mois en ce qui concerne le traitement des cookies.

Les données personnelles peuvent être destinées à des opérations d'information ou d'invitations à des manifestations et /ou des réunions d'anciens élèves, ainsi qu'à des propositions commerciales ou de marketing concernant des formations complémentaires par l'ESL mais également par des organismes de formation partenaires.

### **Article 10 - droits à l'image**

Par la signature des présentes valant inscription à la formation visée et détaillée au présent contrat, le stagiaire autorise expressément et gratuitement l'organisme de formation ou l'un de ses partenaires à utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, image, voix ou prestation dans le cadre de la formation en vue de toute exploitation directe ou indirecte, ou sous forme dérivée, et ce sur tout support privé ou public, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par des dispositions légales ou réglementaires.

### **Article 11 – commission nationale de l'informatique et des libertés**

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles le client peut à tout moment exercer son droit d'accès et, de rectification et d'effacement de ses données personnelles en suivant la procédure suivante :

Écrire à l'attention de Madame la Directrice pédagogique de l'ESL par mail : [sophroesl@orange.fr](mailto:sophroesl@orange.fr)

Ou par courrier postal : 2 rue Rabelais, 92170 Vanves, en sollicitant expressément l'accès, la rectification ou l'effacement des données personnelles.

L'ensemble du Site et de son contenu est protégé par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

L'organisme de contrôle de ces obligations en France est la CNIL, 3 place de Fontenoy- TSA 80715-75334 PARIS CEDEX 07, auprès de laquelle le stagiaire dispose d'un droit de réclamation.

### **Article 12- loi applicable**

Les présentes CGV, tout comme le contrat de formation professionnelle, sont régis par la loi française et les réglementations issues de l'Union Européenne.

### **Article 13 - Attribution de juridiction**

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du contrat de formation professionnelle relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre, nonobstant pluralité de défendeurs. Le client accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

Je soussigné(e) (Prénom, NOM), ....., déclare avoir reçu un exemplaire des CGV.

A : ....., Le : .....

Signature :

## AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)....., autorise expressément et gratuitement l'organisme de formation ESL ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire mon nom, image, voix ou prestation dans le cadre de la formation en vue de toute exploitation directe ou indirecte, ou sous forme dérivée, et ce sur tout support privé ou public, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus a ce jour, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par des dispositions légales ou réglementaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms prénoms courriel et adresse postale complète.

Pour faire valoir ce que de droit

Nom et Prénom :.....

Fait à :.....

Le :.....

Signature